ENVIRONMENT
INFORMATION
ENVIRONNEMENT
WINTER 1991 HIVER 1991

BACKGROUNDER: SCRAP TIRE MANAGEMENT

INTRODUCTION

The Ministry of the Environment is developing a comprehensive scrap tire management strategy based on the three R's -- reduce, reuse and recycle.

Each year, seven to eight million scrap tires are produced in Ontario. Currently, 60 per cent of these are disposed at landfill sites; 25 per cent are reused or recycled; 10 percent go to outdoor storage sites and the remaining 5 percent are exported or have other uses.

Disposal of tires into landfill sites consumes increasingly scarce disposal resources. Environment Ontario has established targets to divert 25 per cent of Ontario's solid waste from disposal to alternative uses by 1992 and 50 per cent by 2000. Consequently, the ministry's long-term policy challenge is the diversion of scrap tires from disposal to productive 3R activities including the development of markets for products containing recycled rubber from tires.

In the short-term, the challenge is to find environmentally-acceptable destinations for the storage of scrap tires awaiting recycling.

The development of a comprehensive scrap tire management strategy is an ongoing process which requires input from many parties. To date, the Ontario government has initiated a number of activities with a view to realizing its short and long term goals.

FEUILLET D'INFORMATION SUR LA GESTION DES VIEUX PNEUS

INTRODUCTION

Le ministère de l'Environnement prépare actuellement une stratégie globale en matière de gestion des vieux pneus. Cette stratégie est fondée sur l'application des 3 « R », c'est-à-dire réduire, réutiliser et recycler.

L'Ontario produit chaque année entre sept et huit millions de vieux pneus. Actuellement, 60 % de ces pneus aboutissent dans des lieux d'enfouissement, 25 % sont réutilisés ou recyclés, 10 % sont laissés dans des lieux d'entreposage et les 5 % qui restent sont exportés ou utilisés à d'autres fins.

L'utilisation des lieux d'enfouissement pour l'entreposage de vieux pneus ne fait qu'ajouter au problème du manque d'espace. Environnement Ontario a décidé de se fixer des objectifs au chapitre du réacheminement des déchets. Ainsi, le ministère veut réacheminer 25 % des déchets solides d'ici 1992 et 50 % d'ici l'an 2000. Il faudra trouver pour ces déchets des usages plus productifs. Le défi que doit relever le Ministère, au chapitre du réacheminement des vieux pneus, consiste à établir une stratégie d'application des 3 « R » à long terme, qui inclurait la création de débouchés pour les produits qui contiennent du caoutchouc provenant de vieux pneus.

Changes were made to the Fire Code to effect better control at sites. Tires must be separated into piles of 300 cubic metres or less and access lanes and water supplies must be provided.

Changes made to the EPA enable the Ministry of the Environment to issue a control order if a site owner does not comply with ministry directions. If the owner fails to implement conditions of the control order or launches an appeal, the ministry has the power to start work to bring the site into compliance to ensure environmental protection. If at a later date, the appeal board refuses the appeal, then the government may commence action against the owner to recover costs for any work completed to date.

NEXT STEPS

These initiatives represent a firm foundation upon which, the ministry will continue to develop a comprehensive scrap tire management program.

In March 1991, the ministry is hosting a two-day workshop for representatives of tire dealers and manufacturers, municipalities environmental groups and the public. An discussion paper will be presented at the workshop so that the ministry can receive input from key stakeholders on the implementation of long and short term strategies for scrap tire management.

To meet the short term challenge of environmentally-acceptable destinations for scrap tires, the ministry is developing a program to provide assistance for scrap tire receiving facilities. At these facilities, tires would be received and sorted to direct as many tires as possible to existing recyclers. Remaining tires would be safely stored while awaiting expanded recycling markets.

As well, the ministry will continue to review proposals for projects to develop technologies, products and markets for tire recycling.

For more information, contact:

Environment Ontario
Public Information Centre
135 St. Clair Ave. West
Toronto, Ontario
M4V 1P5

fabriqués à partir de miettes de caoutchouc. D'autres ententes font présentement l'objet de négociations et environ 30 autres offres sont à l'étude.

Solution à court terme - des lieux d'enfouissement acceptables du point de vue de l'environnement

Après l'incendie survenu en février 1990, le gouvernement de l'Ontario a décidé de mettre l'accent sur le resserrement des normes de sécurité aux lieux d'entreposage existants. Depuis, bon nombre de mesures ont été prises.

Tous les lieux d'entreposage ont été inspectés par un service d'incendie et le personnel du ministère de l'Environnement. Des services de sécurité ont été mis sur pied là où cela s'avérait nécessaire.

Les vieux pneus sont maintenant inscrits dans la classe des déchets au sens de la Loi sur la protection de l'environnement. Pour tout lieu où sont entreposés plus de 5 000 pneus, un certificat d'autorisation doit avoir été délivré.

Des modifications ont été apportées au Code de prévention des incendies pour améliorer la surveillance des lieux. Les pneus doivent dorénavant être répartis en amas de 300 mètres cubes ou moins. Les lieux d'entreposage doivent être pourvus de voies d'accès et de réserves d'eau.

Par ailleurs, les modifications apportées à la Loi sur la protection de l'environnement permettent au Ministère de délivrer un arrêté d'intervention au cas où un propriétaire de lieu d'entreposage ne respecterait pas les directives établies par le Ministère. Si le propriétaire ne respecte pas les conditions de l'arrêté d'intervention ou s'il interjette appel, le Ministère a le droit d'entreprendre les travaux nécessaires pour rendre les lieux conformes aux normes de sécurité prévues. Si, plus tard, la commission d'appel rejette l'appel, le gouvernement peut intenter une poursuite contre le propriétaire pour recouvrer les sommes qu'il a engagées.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Ces initiatives représentent la pierre angulaire de la stratégie de gestion des vieux pneus que le ministère de l'Environnement compte instaurer pour l'avenir.

En mars 1991, le Ministère tiendra un atelier de deux jours à l'intention des représentants des fabricants et des distributeurs de pneus, des municipalités, des groupes environnementaux et du public. Un document de travail sera alors présenté. Le

SCRAP TIRE MANAGEMENT ACTIVITIES

Long term - recycling

In October 1989, the Ministry of the Environment established a task force on tire recycling comprised of representatives from the tire industry, municipalities, the environmental community and the ministry. The task force provides the ministry with expertise on scrap tire management and provides a forum for information exchange amongst these groups.

A study report, Scrap Tire Management in Ontario, was released in January 1991. It addresses tire recycling technologies and markets, examines scrap tire management programs in other jurisdictions, updates data related to scrap tires and sets out the policy challenges facing the ministry.

The ministry is also providing assistance for scrap tire recycling projects. For example, $5 million has been committed to two rubber asphalt demonstration projects, one in the Regional Municipality of Haldimand-Norfolk, the other near Thamesville. These projects will be reviewed in detail as rubber asphalt has the potential to use a significant quantity of the scrap tires generated in the province. Some 5000 tires can be used in one kilometre of paved road.

A further $25,000 has been committed to Sportbau Canada, a Mississauga company, for the utilization of crumb rubber in rubberized sports surfaces.

An agreement has been signed with Recovery Technology in Ayr for a $1.5 million grant to purchase equipment for crumbing rubber and to develop crumb rubber products. Other agreements are under negotiation and about 30 other proposals have been received for review.

Short term - environmentally-acceptable storage sites

As a result of the February 1990 Tyre King tire fire, the Ontario government made it a priority to improve control at existing tire storage sites. Since then a number of initiatives have been taken.

All sites were inspected by fire department and Ministry of Environment staff and security provided where necessary.

Used tires were designated as waste under the *Environmental Protection Act* (EPA) and all sites containing more than 5000 tires were required to obtain Certificates of Approval to operate.

À court terme, il faudra trouver, pour l'entreposage des pneus destinés au recyclage, des lieux qui soient acceptables du point de vue de l'environnement.

L'élaboration d'une stratégie globale de gestion des vieux pneus représente un projet de longue haleine qui exige la participation de plusieurs parties. À ce jour, le gouvernement ontarien a instauré bon nombre d'activités en vue d'atteindre ses objectifs tant à court terme qu'à long terme.

ACTIVITÉS DE GESTION DES VIEUX PNEUS

Solution à long terme - le recyclage

En octobre 1989, le ministère de l'Environnement a créé un groupe de travail sur le recyclage des vieux pneus réunissant des représentants de l'industrie de la fabrication des pneus, des municipalités, des groupes environnementaux et du Ministère. Ce groupe de travail met son expertise au service du Ministère et favorise l'échange d'informations.

Un rapport d'étude, intitulé Scrap Tire Management in Ontario, a été rendu public en janvier 1991. Il fait état des technologies de récupération des vieux pneus et des débouchés actuels, examine les programmes de gestion qui existent dans d'autres compétences, met à jour les données concernant les vieux pneus et fait le point sur les défis qui attendent le Ministère.

Le Ministère fournit aussi une aide financière pour la réalisation de projets de recyclage des vieux pneus. La somme de 5 millions de dollars a été accordée à deux projets de démonstration sur l'asphalte caoutchouté, l'un dans la municipalité régionale de Haldimand-Norfolk, l'autre à proximité de Thamesville. Ces deux projets seront étudiés en détail, car l'utilisation d'asphalte caoutchouté pourrait constituer un excellent moyen de recycler une portion importante des vieux pneus produits en Ontario. Avec quelque 5 000 pneus recyclés, on peut asphalter un kilomètre de route.

Par ailleurs, 25 000 $ ont été alloués à Sportbau Canada, une entreprise de Mississauga, qui utilise des miettes de caoutchouc dans la fabrication de surfaces pour la pratique de sports.

Le Ministère a aussi signé une entente avec Recovery Technology à Ayr. Le Ministère a accordé une subvention de 1,5 million de dollars à la société pour l'achat d'équipement de déchiquetage du caoutchouc et pour la mise au point de produits

Ministère compte aussi obtenir les commentaires des principaux intéressés sur la mise en place de stratégies à court terme et à long terme en matière de gestion des vieux pneus.

En vue de répondre à la demande à court terme de lieux d'entreposage qui soient acceptables du point de vue de l'environnement, le Ministère prépare actuellement un programme d'aide à l'intention des installations qui reçoivent les vieux pneus. Ces installations se chargeraient de la réception et du tri des vieux pneus, puis le plus grand nombre possible de pneus seraient expédiés aux entreprises de recyclage. Le reste serait entreposé en toute sécurité en attendant que le marché du recyclage soit élargi.

Le Ministère continuera d'étudier tous les projets de mise au point de technologies de recyclage des vieux pneus, de conception de produits à partir du caoutchouc recyclé et de création de débouchés pour ces produits.

Pour obtenir de plus amples renseignements communiquer avec:

Environnement Ontario
Centre d'information
135, avenue St. Clair ouest
Toronto (Ontario)
M4V 1P5